



Les échos du Grenelle

Photovoltaïque : attention aux règles d'installation

Si les installations de production d'électricité photovoltaïques contribuent à déployer les objectifs du Grenelle de l'Environnement, elles doivent cependant respecter les règles d'installation... Les premiers constats d'application de la norme sont alarmants !

L'installation d'équipements photovoltaïques vit actuellement un fort développement. Les mesures d'accompagnement de l'État et l'obligation d'achat de l'électricité à un tarif attractif accélèrent le déploiement de cette technologie. Cette tendance s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et contribue à honorer les engagements de la France et de l'Europe en matière d'énergies renouvelables (objectif 23 % de production d'EnR pour la France).

Raccordées au réseau de distribution, les installations de production d'électricité photovoltaïques sont autant de systèmes décentralisés. À ce titre, leur raccordement est soumis à d'indispensables règles de sécurité. Pourtant, les premiers constats concernant l'application de ces règles sont alarmants, comme en témoigne

Contrôles volontaires : des chiffres inquiétants

L'analyse des résultats de contrôles volontaires des installations photovoltaïques témoigne d'un manque d'application des règles d'installation. Ces chiffres concernent des contrôles réalisés de début 2008 à février 2009. Au total 634 contrôles ont été effectués, dont :

- Métropole : 153 installations non conformes sur 310 ;
- Antilles/Guyane : 98 installations non conformes sur 167 ;
- La Réunion : 38 installations non conformes sur 157.

Total d'installations non conformes : 289, soit 45 %.

l'analyse des contrôles effectués par le Consuel (réalisés à la suite d'une demande volontaire). Rappelons que la mise en œuvre d'installations photovoltaïques repose sur les compétences des couvreurs et des électriciens.

Pour pallier cette dérive inquiétante, professionnels, distributeurs d'électricité et associations de consommateurs souhaitent que devienne obligatoire la délivrance d'une attestation de conformité pour permettre le raccordement au réseau d'une installation photovoltaïque, tout comme pour le raccordement d'une nouvelle installation électrique domestique... ■

En savoir +

Les non-conformités majeures

- Absence ou mauvais calibrage du différentiel
- Pas d'interconnexion des terres ou valeur incorrecte de la prise de terre
- Absence d'appareillage de sectionnement et/ou de coupure onduleurs
- Calibrage des disjoncteurs pas adapté
- Connecteur DC pas adapté (verrouillage)
- Appareillage pas adapté au DC (sectionnement et parafoudre)
- Marquage spécifique.